

- 1) Si vous optez pour le **prélèvement automatique** :
- **160 € par chèque le jour de la rentrée**
  - Puis **9 prélèvements mensuels du 10/11/22 au 10/07/23 et le solde le 20/08/23**
- 2) Vous pouvez régler **par chèque** : au **mois** ou au **trimestre**
- **160 € par chèque le jour de la rentrée**

**TARIF DE PENSION & SCOLARITÉ 2022 / 2023**  
(y compris fournitures scolaires, photocopies, sorties, visites ...)

CLASSES	RÉGIME	TARIF / AN	Prélèvement mensuel ou chèque mensuel
<b>4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup></b>	INTERNAT	1904 €	190 €
	DEMI PENSION	1156 €	115 €
<b>SECONDE PRO AGRICOLE ET SERVICES</b>	INTERNAT	1792 €	179 €
	DEMI PENSION	1132 €	113 €
<b>1<sup>ère</sup> BAC PRO AGRICOLE</b>	INTERNAT	2128 €	212 €
	DEMI PENSION	1292 €	129 €
<b>1<sup>ère</sup> BAC PRO SERVICES</b>	INTERNAT	2128 € + 235 € (BAFA) = 2363 €	236 €
	DEMI PENSION	1292 € + 235 € (BAFA) = 1527 €	152 €
<b>TERMINALE BAC PRO AGRICOLE ET SERVICES</b>	INTERNAT	2240 €	224 €
	DEMI PENSION	1360 €	136 €

**DEMANDE DE BOURSES NATIONALES DU MINISTRE DE L'AGRICULTURE :**

La demande est à faire auprès du secrétariat de la MFR **avant le 15 juillet 2022**.

**RESILIATION FORMATIONS INITIALES SCOLAIRES**

L'inscription peut être résiliée par lettre recommandée :

- A partir du jour de la rentrée de l'année scolaire : tout mois commencé est dû en totalité, même en l'absence de l'élève aux cours.
- En cas de renvoi de l'élève par l'établissement, les sommes correspondantes aux prestations non servies seront remboursées ou non facturées.

**MODALITES DE PAIEMENT POUR LES APPRENTIS 2022 2023:**

La formation est financée dans son intégralité par l'OPCO, l'apprenti n'a rien à payer de ce fait. Seuls les restants à charge pour la restauration et/ou l'hébergement sont à financer par l'apprenti ou sa famille.

Les frais restants à charge (une fois l'aide de l'OPCO déduite) de restauration et d'hébergement sont à verser *début décembre 2022 et fin juin 2023*

Coût du repas pour un (e) apprenti(e) : midi : 4 euros      soir : 4 euros

Coût de l'hébergement : 7 euros par nuit (comprend le petit déjeuner)

Montant maximal pris en charge par l'OPCO : 3 euros/repas et 6euros/nuit (y compris petit déjeuner)

**Exemples à titre informatif et sous réserve de modifications :**

Pour un interne sur une semaine à 5 jours à la MFR/CFA avec prise en charge maximale OPCO : coût total MFR/CFA : 64 euros  
Prise en charge OPCO : 51 euros    Reste à charge pour les familles :13 euros/semaine

Pour un demi-pensionnaire sur une semaine à 5 jours à la MFR/CFA avec prise en charge maximale OPCO : coût total MFR/CFA : 20 euros  
Prise en charge OPCO : 15 euros  
Reste à charge pour les familles : 3 euros/semaine